

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 24: Montrer Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

20 ans d'innovation et de continuité

à des dommages-intérêts s'il n'a pas été correctement exécuté, voire pas rempli du tout. Si la rupture de contrat est particulièrement grave et va jusqu'à léser la personne du créancier, une indemnité pour tort moral peut s'ajouter aux dommages-intérêts.

Le droit des contrats prévoit des délais de prescription de un an, cinq ans et dix ans. Un délai d'un an s'applique notamment aux prétentions résultant des contrats de vente et d'entreprise. Ce délai s'élève à cinq ans pour les défauts affectant des immeubles et ce, aussi bien dans la construction que dans la vente.

Ces différents délais peuvent être raccourcis ou prolongés par contrat, mais le prolongement au-delà de la limite légale supérieure de dix ans n'est pas possible.

Le délai de prescription commence à courir dès l'échéance d'une créance. Or cette date est en elle-même déjà susceptible de notables disputes.

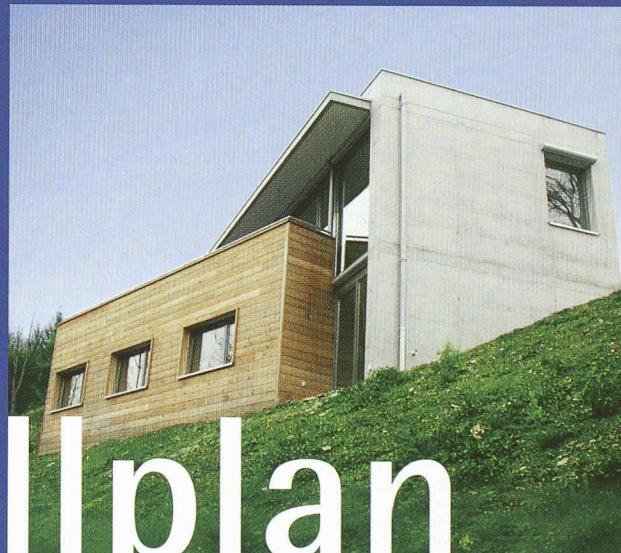
La dernière chance

Cela étant, une créance peut encore être présentée hors délai de prescription, si elle n'était pas prescrite au moment où elle aurait pu être comptabilisée avec d'autres. L'espoir est également permis si l'invocation de la prescription par le débiteur constitue un abus de droit.

Jürg Gasche, service juridique SIA

Les architectes doivent être au courant des principales règles gouvernant la prescription, comme cela ressort d'un arrêt rendu par le tribunal fédéral en 2002. Les juges ont en l'occurrence retenu le principe suivant : « On peut en effet concevoir que l'architecte, sans être juriste, doive connaître le système juridique des défauts de la construction instauré par la loi et les normes SIA, en particulier les questions qui touchent à la préemption ou à la prescription des droits du maître, en sorte qu'il soit tenu dans une certaine mesure d'orienter celui-ci à cet égard. » (Arrêt 4C.14/2002 du 5 juillet 2002)

Projet: Villa d'habitation Da Fonte, Paudex
Client: Atelier d'architecture Ralph Bissegger & Marco Caravaglio, Aigle



Allplan 2003

L'outil adapté
aux architectes et
aux ingénieurs

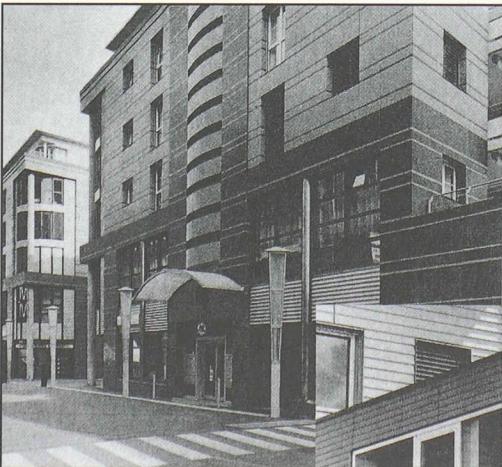


Distribution et support
pour la Suisse romande:
ACOSOFT SA
1870 Monthey
024 / 471 94 81
www.acosoft.ch



NEMETSCHKE
FIDES & PARTNER AG

Organisateur et renseignements	Conditions d'admission (Composition du jury - professionnels)	Date reddition (Date limite d'inscription)	
Concours européen «art nomade» arthnomade@montpellier. archi.fr <www.earl-gaia.org>	Architecte éphémère pouvant accueillir des spectacles de 300 places (CP, P0) - nouveau	Etudiants européens en architecture, génie civil ou arts plastiques	(18 décembre 2003) avril 2004
Burgengemeinde Biel Karl-Neuhau-Strasse 8 CH - 2502 Bielme info@bgbiel-bienne.ch	Nouveau «Werkhof» à Bienne (CP, P0)	Architectes établis en Suisse ou dans l'un des pays signataires de l'accord OMC/WTO (Peter Schneiter, Marco Graber, Jürg Saager, Daniel Leimer)	15 avril 2004 (19 décembre 2003)
ibe Institut bau+ energie AG Höhenweg 17 CH - 3006 Berne <www.ibe.ch>	Maison passive et Minergie-P - Assimissemets exemplaires de logements individuels de 24 appartements maximum (C1, P0)	Professionnels, groupements de concepteurs, entreprises générales de l'ensemble de la Suisse envisageant de rénover un bâtiment existant (réalisation jusqu'à fin 2005)	30 janvier 2004
Office fédéral de la culture Hallwylstrasse 15 CH - 3003 Berne	Bourses fédérales d'art et d'architecture (CP 2 degrés, P0)	Artistes et architectes établis en Suisse, âgés de moins de quarante ans	31 janvier 2004 (Envoi du dossier)
International High-Rise Award p/a Ingo Schrader architekt Fax +49 69 154 095 95 highrise@schrader-architekt.de <www.highrise-frankfurt.de>	Prix international concernant les immeubles de plus de 100 m. de hauteur, achevés depuis moins de 18 mois - nouveau	Architectes du monde entier (Dominique Perrault, Nicolas Grimshaw, Jörg Schlaich)	26 février 2004
Bundesimmobilien gesellschaft p/a Architekturbüro Kampits u. Gamentith KEG Nibelungen gasse 76 A - 8010 Graz Fax +43/316/327 589-22 <www.kampits.at>	Centre pour les bio-sciences moléculaires - ZMB (CP, P0)	Architectes de l'Union européenne et de Suisse (Gertraude Kaufmann, Günter Hoffmann, Barbara Nehring, Thomas Mrak, Bernhard Hafner, Birgit Rudacs, Peter Wipf)	26 février 2004
Séminaire Robert Auzelle séminaire, robert.auzelle@wanadoo.fr <www.arturbahn.fr>	Concours sur le thème «La publicité extérieure, l'architecture et le paysage» - nouveau	Equipes pluridisciplinaires composées de deux étudiants et d'un enseignant, issus des écoles d'art, d'architecture ou d'urbanisme de France et de l'étranger	(11 mars 2004) 11 mai 2005



Ray sa

façades ventilées

Rue Pierre-Yerly 1 / Z.I. 2
CH-1762 Givisiez
Tél. 026 466 4772
Fax 026 466 3210
E-mail: raySA@bluewin.ch